

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article711>



Rapport d'activité académique 2003-2005

[RAA] Emploi - Affectations - Carrière

- Technique - Archives - Archivage CAA - C.A.A. 2003-2005 (archives) -



Date de mise en ligne : mardi 1er février 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Que représente l'activité de la section académique dans les domaines de l'emploi, des affectations et du suivi des carrières ?

- Des centaines de fiches syndicales.
- Des centaines de réponses aux appels téléphoniques, aux courriels de nos collègues (pour ces derniers, week-end compris).
- Des centaines de coups de téléphone à l'Administration académiques, aux collègues : les entretiens téléphoniques peuvent être très longs (nous rappelons, au besoin, les collègues chez eux).
- De nombreuses réunions au Rectorat : les Groupes de Travail (GT), les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA), les Formations Paritaires Mixtes Académiques (FPMA).
- De nombreuses réunions syndicales pour informer les collègues en période de mutations inter et intra-académiques, plus un stage d'une journée, consacré spécialement à l'information des stagiaires IUFM (PLC2, CPE2).
- L'accompagnement des collègues qui consultent leur dossier administratif au Rectorat, ou qui sont reçus en audience par le Directeur des Ressources Humaines.
- Les commissions de réforme à la Préfecture (suivi des dossiers d'accidents du travail et d'invalidité), qui se réunissent, le premier mercredi après-midi de chaque mois.
- Tout ce qui concerne les mouvements inter et intra-académiques : de nombreuses réunions syndicales pour informer les collègues sur le fonctionnement des mutations, leurs droits, leurs barèmes.
- De nombreux rendez-vous individuels et personnalisés (pas seulement pour les mutations) : certains entretiens peuvent durer jusqu'à deux heures.

Notre activité vise à :

- assurer la transparence des opérations concernant la carrière et les mutations des collègues,
- apporter des réponses claires aux collègues,
- défendre leur dossier et en assurer le suivi,
- améliorer leur situation professionnelle et personnelle chaque fois que c'est possible,
- leur prodiguer des conseils dans le domaine relationnel avec leur chef d'établissement, ou leur inspecteur quand ils sont un peu désemparés,
- être à leur écoute, voire leur « remonter le moral » (certains jeunes TZR sont bien souvent découragés et parfois des professeurs « plus anciens » aussi !) lors de longs entretiens téléphoniques (ou dans nos locaux) et nous les rappelons, au besoin, chez eux.

Notre action dans les CAPA

Les Commissions Administratives Paritaires Académique (une CAPA, renouvelée tous les trois ans, par catégorie d'emploi ou de grade) étudient les avancements d'échelon, les requêtes en révision de note administrative, les demandes de congés de formation, de réadaptation, d'intégration dans le corps concerné (agrégés et certifiés), l'accès à la hors-classe : toute commission nécessite en amont un travail de préparation et de vérification de notre part, et d'intervention auprès du rectorat, avant même que nous entamions nos travaux avec les autres élus du SNES dans ces différentes instances. Le S3 continue d'assurer, en aval, le suivi des dossiers étudiés dans les commissions.

Nous assurons la défense collective des collègues et nous devons être, en permanence, attentifs à la défense collective ET individuelle des collègues.

Nous devons être très vigilants pour assurer la transparence et l'équité des opérations effectuées par l'Administration, pour rétablir les collègues dans leurs droits, pour rectifier les erreurs de l'Administration.

Notre tâche dans les Groupes de travail

Des GT sont réunis au rectorat au cours du 2e trimestre pour la vérification des barèmes des candidats de l'académie de Dijon en demande de mutation inter-académique, au 3ème trimestre pour la vérification des barèmes des candidats à une mutation intra-académique.

Nous détectons de nombreuses erreurs qui sont rectifiées en séance : d'où l'importance de nous transmettre les fiches syndicales adhoc et les photocopies de toutes les pièces justificatives.

â€” **En mai** : un groupe de travail étudie les demandes de priorités médicales des participants au mouvement intra-académique.

â€” **Fin juin** : un groupe de travail étudie les demandes de révision d'affectation : nous aidons les collègues dans leur démarche, car ils sont souvent complètement effondrés à l'annonce de leur mutation.

â€” **Début juillet** : un groupe de travail étudie les affectations des TZR dans leur zone. Là encore, la transmission des dossiers complets des collègues nous permet d'obtenir des améliorations.

â€” **Fin août** : une dernière réunion termine les opérations d'affectations provisoires : révisions d'affectations et nominations des TZR.

Le marathon des Formations Paritaires Mixtes Académiques (FPMA)

En juin ont lieu les opérations de mutations intra-académiques. C'est deux semaines complètes de travaux de préparation (au SNES) puis de sessions (au rectorat), réunissant dans une même structure paritaire (les FPMA), les élus certifiés et agrégés : travail de vérification et d'améliorations importantes sur les opérations de mutation des collègues, car l'algorithme rectoral du mouvement intra-académique est très loin d'être parfait.

Pour les collègues qui disposent d'une adresse électronique, c'est la possibilité d'obtenir du SNES une communication officieuse de leur résultat deux à trois heures seulement après la fin des commissions.

Le plus gros problème auquel nous soyons confrontés réside, bien sûr, et de loin, dans l'absence de postes en nombre suffisant. Il arrive aussi que des enseignants soient, dans certaines disciplines, en nombre insuffisant : c'est le cas en documentation, par exemple.

Les mutations occupent le secteur académique Emploi une bonne partie de l'année. Une solide équipe de commissaires paritaires du SNES, élus tous les trois ans aux CAPA des certifiés et des agrégés, permet aux responsables académiques de mener à bien toutes les tâches qui leur incombent.



Syndicat national des enseignants de Second degré

Post-scriptum :

– Le secteur académique Emploi est joignable à l'adresse électronique emploi@dijon.snes.edu.